

MASTER 1 DROIT

Examen du 2^{ème} semestre 2013/2014

Session 1

Droit fiscal de l'entreprise

Thierry SCHMITT

1. **Dans une entreprise individuelle, est-il possible de constater une charge déductible correspondant à la valeur locative d'un immeuble conservé par le chef d'entreprise dans son patrimoine privé mais utilisé dans le cadre professionnel ?**

2. **Dans le cadre d'une société de personnes exerçant une activité de nature industrielle ou commerciale, à quel moment le revenu dégagé par l'activité sociale est-il réputé disponible pour les associés de cette société ?**

3. **Une banque accorde sa caution à un contribuable qui souhaite bénéficier du sursis de paiement à raison d'une réclamation contentieuse engagée auprès de l'administration fiscale. Cet engagement est appelé à se prolonger plusieurs années. Une commission est évidemment stipulée, payable tous les trois mois à terme échu. Les commissions stipulées doivent-elles être rattachées par la banque :**
 - **globalement, à l'exercice de conclusion du contrat de caution,**
 - **aux exercices au cours desquels intervient le paiement des commissions,**
 - **aux exercices d'exécution du contrat de caution.**

4. **En cas d'événement ayant une portée rétroactive tel par exemple la résolution d'une convention, les conséquences financières de cet événement vont-elles peser sur le résultat de l'exercice de conclusion de la convention ou sur celui de l'exercice au cours duquel la résolution est prononcée par le juge civil ?**

5. **Dans l'hypothèse où la convention aurait dégagé à l'origine pour l'une des parties une plus-value à long terme, quel serait le régime de la perte résultant pour cette même partie de la remise des choses en leur état originel ?**

6. Comment doit être déterminé le revenu imposable d'une société civile ayant pour objet la location de l'immeuble dont elle est propriétaire et dont l'un des deux associés est une société anonyme et l'autre une simple personne physique ?

7. Qu'implique pour l'associé d'une société de personne exerçant une activité commerciale le fait que cette société, au cours du dernier exercice comptable, ait réévalué la valeur d'un immeuble inscrit à son bilan et utilisé pour les besoins de son activité économique ?

8. Une telle réévaluation s'analyse-elle au plan fiscal comme une décision de gestion ou une erreur comptable ?

9. La correction par l'entreprise d'une erreur constatée dans les comptes d'un exercice clos affecte-elle fiscalement le résultat de l'exercice d'ores et déjà clôturé ou le résultat fiscal de l'exercice au cours duquel sont passées les écritures rectificatives ?

10. Une filiale met gratuitement à disposition de sa société mère un bien immobilier dont elle est propriétaire ; s'expose-elle ce faisant à des désagréments fiscaux ?

Durée de l'épreuve : 1 heure

Matériel autorisé : néant

Document(s) autorisé(s) : néant